



Décision N° 2015-442-UM portant nomination de Monsieur Pierre DUJOLS
en qualité de directeur du Service Commun Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé

Le Président de l'Université Montpellier

*Vu le code de l'éducation et notamment les articles, L 831-1 et suivants ;
Vu de code de la santé publique notamment ses articles L1411-8 et L1411-11 ;
Vu le décret 2008-1026 du 7.10.2008 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé ;
Vu le décret n°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;
Vu les statuts de l'Université de Montpellier adoptés par l'assemblée constitutive provisoire, le 1 octobre 2014 et notamment l'article 6 ;
Vu les statuts du Service Commun Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé adoptés par le conseil d'administration le 18 mai 2015 ;
Vu la délibération n° 2015-06-15-02 du conseil d'administration du 15 juin 2015 ;
Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ, Professeur des universités, en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;
Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier.*

Décide

Article 1

Monsieur Pierre DUJOLS, Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, est nommé directeur du Service Commun Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier le 16 juin 2015

Le Président de l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ

Originaux pour attribution :

- L'intéressé